

Affaire Bensoussan: au bal des faux-culs antiracistes

SOS Racisme et la Licra au secours du CCIF

Mots-clés : **antisémitisme** · **CCIF** · **Georges Bensoussan** · **Mohamed Sifaoui** · **Pascal Bruckner**

Posté par **Jacques Tarnero** le 4 Février 2017 à 6:00 Dans **Politique**



Marwan Muhammed, porte-parole du CCIF. Georges Bensoussan et Alain Jacobowicz, président de la Licra. Sipa. Numéro de reportage : 00629938_000022. Numéro de reportage : 00573977_000013. Numéro de reportage : AP21942980_000004.

La justice française ne badine pas avec les figures de style. Pour avoir paraphrasé une citation utilisant une métaphore, l'**historien Georges Bensoussan** ^[1] comparaisait le 25 janvier devant la 17ème chambre correctionnelle, pour « *provocation à la haine raciale* ». C'est à la suite du signalement fait auprès du Procureur de la République par le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) que celui-ci a décidé de poursuivre Bensoussan. Plusieurs autres associations antiracistes (Licra, MRAP, LDH, SOS Racisme) se sont jointes au CCIF et se sont donc aussi portées partie civiles.

Le procès d'une métaphore

Cette audience de douze heures devant la 17ème chambre correctionnelle est à marquer d'une pierre noire : la justice fit procès, au nom de l'antiracisme, à un historien ayant dénoncé par ses travaux, l'antisémitisme. On retiendra ce moment symbolique: ce Durban-sur-Seine, en tous points semblable à

ce qui s'est déroulé l'été 2001, à Durban, en Afrique du sud, **lors d'une conférence de l'ONU** [2], censée dénoncer le racisme, ce sont des « mort aux juifs » qui furent scandés au nom de l'antiracisme. Cette agonie de la lucidité, drapée dans les vertueux habits de la justice et de la vérité, signifie une effroyable défaite intellectuelle, morale et politique. Les derniers mots de Georges Bensoussan, à la fin de l'audience, ont donné toute l'intensité symbolique à ce moment : « *Ce soir, Madame la présidente, pour la première fois de ma vie, j'ai eu la tentation de l'exil.* » On ne saurait mieux dire l'accablement ressenti car il était déjà minuit passé dans ce siècle qui commence.

Du début de l'après-midi jusqu'à une heure du matin, ce fut un concentré des mauvaises passions de l'époque qui fut exposé, trituré, contesté, plaidé. « *L'antisémitisme n'est pas une pensée, c'est une passion.* », ces mots de Sartre conservaient toute leur pertinence au Palais de justice. De ces passions toujours vives, cette audience en fut le miroir. Toute l'œuvre de l'historien Georges Bensoussan a consisté à démasquer, à révéler, à mettre à jour, à raconter l'antisémitisme. Directeur éditorial de la *Revue d'histoire de la Shoah*, Bensoussan fouille depuis trente ans les labyrinthes multiples de cette passion. Mais ce que Bensoussan ne savait peut-être pas, c'est qu'il existait en France, en 2017, des interdits de penser.

Un antisémitisme tabou

On étudie l'antisémitisme nazi, stalinien, communiste mais l'antisémitisme issu du monde arabo-musulman reste un tabou majeur dans notre République des lettres. « *Pas d'amalgame* », « *islamophobie* », les injonctions ne manquent pas pour censurer tout regard critique, tout constat raisonné de ce qui ravage la culture commune d'une grande partie de la jeunesse « *issue de la diversité* » dans les « *quartiers difficiles* ». Les euphémismes sont indispensables pour ne pas oser nommer ces territoires occupés dans la République, ceux qui ont été désertés par les familles juives pour mettre leurs enfants à l'abri des menaces et des insultes antisémites. Ces euphémismes sont la règle obligée du discours pour ne pas nommer les choses et il faudra attendre que Mohamed Merah tue des enfants juifs parce qu'ils sont Juifs pour que enfin on prenne la mesure de cet aboutissement. On a cru un temps que l'immense manifestation du 11 janvier où tout le monde fut « Charlie », c'était sans compter avec la Nuit debout des cervelles éteintes.

Bensoussan était jugé pour avoir dit explicitement que la haine antijuive, en France, avait muté, qu'elle n'était plus le fait exclusif de l'extrême droite nazifiante et de ses épigones et qu'elle se manifestait aujourd'hui de manière particulièrement vivace dans les mentalités arabo-musulmanes. Pire, il aurait suggéré que cette haine antijuive était profondément inscrite dans la culture des populations arabo-musulmanes. Pour certains, cet état de choses ne peut être vrai, cette parole ne doit pas être dite. Elle serait une affabulation qui obéirait à une obsession idéologique de Bensoussan, celle d'un projet destructeur du récit enchanté du « vivre-ensemble » judéo-arabe ou judéo-musulman. C'est bien connu. Depuis Mohamed Merah, depuis le Bataclan et l'Hyper casher, ce vivre-ensemble s'épanouit de jour en jour. C'est donc pour réinjecter l'espoir et la fraternité dans la République, que le MRAP, la Licra, SOS Racisme et la LDH se sont associés au CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France), pour poursuivre devant la XVII^e chambre correctionnelle ce raciste voilé nommé Georges Bensoussan.

De quoi Bensoussan était-il présumé coupable ?

Dans l'émission *Répliques* du 10 octobre 2015, produite et animée par Alain Finkielkraut sur France Culture, Georges Bensoussan débattait avec Patrick Weil de l'état de la France. Les propos mis en cause furent les suivants : « (...) *l'intégration est en panne aujourd'hui effectivement nous sommes en présence d'un autre peuple qui se constitue au sein de la nation française qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés* » (...) *Cet antisémitisme viscéral (...) on ne peut pas le laisser sous silence. Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand*

courage, vient de dire dans un film qui passera sur France 3 « c'est une honte de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme on le tète avec le lait de la mère ».

En octobre 2015, à la suite **d'une pétition hébergée par Mediapart** ^[3] et signée par une quinzaine de personnes, le MRAP déclarait qu'il entendait « *faire citer Georges Bensoussan devant le tribunal correctionnel pour injures racistes et provocation à la haine et à la violence raciste* ». De leur côté, les sites internet *Palestine solidarité* et *Oumma.com* s'étaient associés à ces dénonciations dans des termes d'une extrême violence. *Oumma.com* avait publié **un texte signé Jacques-Marie Bourget** ^[4] dont on peut aujourd'hui saisir toute la menace: « *Je n'ai pas entendu dire que le CSA ou la direction de France Culture, s'ils existent encore, avaient rappelé Finkelkraut à ne pas propager haine et mensonge. Car si l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit, il doit en aller de même de l'islamophobie la plus grotesque et primaire. À Smaïn Laacher, qui n'est pas Gandhi, on pourrait faire remarquer que ce que les musulmans français « tètent », ce n'est pas l'antisémitisme mais d'abord le lait d'amertume, celui de l'injustice historique faite au peuple palestinien. Si personne ne vient crier « halte à la haine », armons-nous et préparons dès maintenant la guerre civile* ».

Les paroles de Bensoussan dans *Répliques* évoquaient avec lucidité l'antisémitisme de personnes de culture arabo-musulmane ou maghrébine. Il n'était pas le premier à le dire puisque de grands intellectuels, notamment maghrébins, l'avaient déjà souligné en faisant remarquer qu'il était plus facile de se voiler la face que de dire le réel dans sa crudité, sans pour cela tomber dans un racisme nauséabond. Boualem Sansal, Kamel Daoud, Fethi Benslama, Riad Sattouf, pour ne citer que des auteurs reconnus en France, ont largement décrit et dénoncé ces éléments culturels, hélas fréquemment présents dans les mentalités d'une partie de ces populations.

Crime contre la pensée juste

L'erreur de Georges Bensoussan, la seule, fut de ne pas reprendre exactement les mots prononcés par Laacher dans le documentaire diffusé par FR3. Il ne faisait qu'exprimer à travers une métaphore ce que celui-ci déclarait: « *donc cet antisémitisme il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue. Une des insultes des parents à leurs enfants quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juif. Mais ça toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme il est d'abord domestique et bien évidemment il est sans aucun doute renforcé, durci, légitimé, quasi naturalisé au travers d'un certain nombre de distinctions à l'extérieur. Mais il le trouvera chez lui, et puis il n'y aura pas de discontinuité radicale entre chez lui et l'environnement extérieur parce que l'environnement extérieur en réalité était le plus souvent dans ce qu'on appelle les ghettos, il est là, il est dans l'air que l'on respire. Il n'est pas du tout étranger et il est même difficile d'y échapper en particulier quand on se retrouve entre soi, ce sont les mêmes mots qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde, fondées sur les mêmes oppositions et en particulier cette première opposition qui est l'opposition « eux et nous ».*

Nulle part on ne peut trouver trace d'arguments « *biologiques* » pour nourrir ces constats et leur prêter une valeur « *raciste* ». L'expression « *téter avec le lait de la mère* », est d'un usage courant dans la langue française depuis plusieurs siècles. Georges Bensoussan, en s'y référant, avait utilisé métaphoriquement de l'expression « *l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère* ». Ce crime contre « la pensée juste », Bensoussan, douze heures durant, va en savourer les effets.

Ce procès fut un grand moment judiciaire

Georges Bensoussan fut donc d'abord interrogé par la Présidente du Tribunal, Fabienne Siredey-Garnier, sur ses propos mais aussi sur ses travaux. Rappelant qu'il travaille depuis vingt-cinq ans sur les sujets liés à la Shoah, au nazisme, à l'antisémitisme et plus généralement aux mécanismes conduisant à la haine de l'autre. Il a élargi son champ de recherches, notamment, sur le statut des juifs dans les pays musulmans. Bensoussan devait citer l'expression utilisée en 1965 dans la revue *les Temps modernes* par l'auteur marocain Saïd Ghallab. Sous le titre *Les juifs vont en enfer*, qui écrivait alors : « ... la pire insulte qu'un Marocain puisse faire à un autre, c'est de le traiter de juif, c'est avec ce lait haineux que nous avons grandi... ». Désormais, en France, toutes les enquêtes réalisées sur l'antisémitisme par la **Fondation pour la recherche politique** [5], comme les témoignages multiples recueillis dans son enquête collective *Les territoires perdus de la République* ou son dernier ouvrage *Une France soumise*, attestent d'une croissance des préjugés antijuifs chez les jeunes de culture musulmane. La récente enquête de l'**Institut Montaigne révélant que 28% de** [6] ces mêmes publics estiment que la loi islamique (la charia) prime les lois françaises, confirme la radicalisation en cours.

Bensoussan rappelait le contexte du moment : l'enlèvement et l'assassinat de Ilan Halimi, en 2006, dont la justice avait nié dans un premier temps le caractère antisémite, les crimes de Mohamed Merah, les attentats de l'Hypercashier et du Bataclan. Les élèves juifs désertent les écoles et les lycées publics des quartiers dits « sensibles ». Bensoussan conclut cette première déposition par ces mots : « *Est-ce moi qui dois me trouver devant ce tribunal aujourd'hui ? N'est-ce pas l'antisémitisme qui nous a conduits à la situation actuelle qui devrait être jugé ?* »

Des parties civiles très politiquement correctes

Des plaidoiries des parties civiles au réquisitoire de la procureure, ce fut un défilé des poncifs idéologiques du politiquement correct, défenseur de l'humanité souffrante sous le joug du colonialisme, du planteur raciste et esclavagiste en Caroline du sud. Ce Juif-SS-Dupont la joie de Bensoussan en prit pour son grade.

Quelques perles à charge contre Bensoussan méritent d'être rapportées : une éminente universitaire de Paris VIII, Nacira Guénif, déclara pour commenter les propos de Smain Laacher, que l'insulte en arabe « *espèce de juif !* » n'est pas antisémite car « *on ne pense pas ce qu'on dit* », et qu'il s'agit « *d'une expression figée, passée dans le langage courant* »....

Plus grave fut le témoignage de Mohamed Sifaoui cité par la Licra. Comment cet adversaire farouche de l'islamisme pouvait-il se retrouver ainsi sur le même banc que le CCIF ? Comment ce journaliste, menacé de mort par les islamistes, ne se trouvait-il pas au contraire aux côtés de Bensoussan ? Comment la Licra elle-même, peut-elle être partie civile contre Bensoussan ? Comment Sifaoui qui écrivait, le 6 juillet 2015, que cette « *prétendue association antiraciste (le CCIF) avait beaucoup de mal à condamner l'antisémitisme* » pouvait-il à ce point changer de bord alors qu'en juin 2015, le CCIF traitait Sifaoui de « *chantre de la haine* » ? En revenant sur la fameuse métaphore de « *l'antisémitisme tété au sein* », il évoque même « *un biberon empli d'un lait fabriqué en Israël !* ». Plus tard, dans sa plaidoirie, l'avocat du CCIF interpellera l'historien : « *Les juifs ne tuent pas d'Arabes ? Et en Palestine ?* »

Les choses sont dites. Sous Bensoussan, l'ennemi subliminal est nommé : Israël, dont Bensoussan a écrit l'histoire du mouvement national, le sionisme. En attribuant à Bensoussan une volonté de destruction de « *tous les moments positifs entre juifs et arabes. N'est-il pas en train d'écrire une histoire qui peut servir à des milieux douteux ? C'est un destructeur des ponts entre juifs et arabes.* » En rejoignant à son tour le camp du déni du réel la Licra et Sifaoui effectuent un inquiétant retournement.

Ce fut surtout un grand moment politique

Cité en défense de Bensoussan, Alain Finkielkraut présentait tout l'enjeu de ce procès: « *Si le tribunal cède à cette intimidation, ce sera à la fois une catastrophe intellectuelle et une catastrophe morale... Si on refuse de voir la réalité et si on incrimine ceux qui s'efforcent de la penser, on n'a plus aucune chance d'échapper à la division et à la montée de la haine !* » La jeune procureure de la République, dans son réquisitoire, était-elle du côté de ceux qui essaient de penser la complexité du moment présent ou bien s'est-elle conformée aux mécanismes du politiquement correct, à l'idéologie dominante ? On peut craindre le pire tant son propos était empreint des mots et des clichés déjà énoncés par les parties civiles. Revendiquant fièrement qu'elle était l'auteur de la décision de poursuivre Bensoussan en justice, elle justifiait ce choix par « *le passage à l'acte dans le champ lexical* » opéré par Bensoussan. Ce très chic déplacement du propos juridique vers le jargon linguistique, est un indicateur de la finesse intellectuelle de l'accusation.

En rappelant que Georges Bensoussan avait dirigé deux publications de la *Revue d'Histoire de la Shoah*, consacrés au génocide des Arméniens et à celui commis au Rwanda contre les Tutsis, Elisabeth de Fontenay tint à mettre en valeur dans son témoignage, les qualités d'ouverture intellectuelle de l'historien : son travail n'obéit pas à une vision communautariste des choses, bien au contraire, il a su mettre en valeur la folie universelle du XXe siècle comme siècle des crimes contre l'humanité, des massacres de masse et des totalitarismes génocidaires. C'est aussi ce que Yves Ternon vint confirmer. Pour cet ancien chirurgien ayant soutenu le FLN pendant la guerre d'Algérie, le soutien aux victimes des fascismes, du colonialisme ne se partage pas. Le crime contre l'humanité et sa négation forment un ensemble problématique pour penser les parts maudites de l'histoire contemporaine. Georges Bensoussan fait ce travail de fouilles ? quitte à exhumer des vérités dérangeantes. Regarder au plus près les discours ayant conduit au crime ou pouvant y conduire, est-ce cela qui est reproché à Bensoussan ? Elisabeth de Fontenay et Yves Ternon disent leur stupéfaction devant l'accusation faite à Bensoussan. C'est ce que le témoignage écrit de Pierre Nora, lu par la présidente du tribunal, vint confirmer : « *Bensoussan a rappelé qu'il y avait un antisémitisme de tradition culturelle dans les pays arabo-musulmans. Une tradition qui fait l'objet d'un déni massif, mais qu'avait eue le courage de proclamer par exemple un sociologue comme Smain Laacher, professeur à Strasbourg, dans un documentaire télévisé de France 3. (...) L'autre accusation concerne (...) l'affirmation répétée de son interlocuteur d'une unité sans problème de la population française. Il exprimait au contraire sa crainte que la population musulmane ne finisse par constituer une forme de contre-société, un peuple dans le peuple. Cette crainte, partagée par beaucoup d'observateurs et d'analystes ne relève que de la liberté de jugement qui est le propre d'un homme d'étude. M. Bensoussan ne soulignait d'ailleurs le phénomène que pour le déplorer et insistait sur la nécessité de le regarder en face pour mieux le dominer. Le déni de la réalité n'ayant jamais été le meilleur moyen de la transformer. Il paraît évident que l'accusation du CCIF n'est qu'une manière de tester la résistance de la justice républicaine aux pressions sur la liberté d'opinion et d'expression. Car c'est bien de cela qu'il s'agit* ».

Faut-il désespérer de la justice de la République ?

Dans sa plaidoirie en défense de Bensoussan, M^o Michel Laval fit d'abord part de sa stupéfaction devant le moment qu'il était en train de vivre : « *Comment aurais-je pu imaginer un jour, en trente années de vie d'avocat à avoir à défendre un chercheur qui a fait de la dénonciation du racisme l'essentiel de sa vie professionnelle, à avoir à le défendre contre une accusation aussi infâme !* »

Il fit aussi remarquer plusieurs erreurs bien plus ordinaires dans la citation à comparaître signifiée à Bensoussan : il y était question d'une émission de radio nommée « les Répliques » qui aurait eu lieu en novembre 2015 (et non pas en octobre)

En assimilant les propos de Bensoussan à ceux d'Eric Zemmour, Madame la procureure ne fit pas preuve de finesse. Sans doute les grandes causes ne s'embarrassent pas de détails, portées qu'elles sont par le souffle puissant de leur générosité. En voulant caricaturer Georges Bensoussan, en le présentant comme un réactionnaire raciste, le ministère public s'est aligné sur l'idéologie du célèbre « **mur des cons** »^[7] bien connu pour son impartialité.

De cette accumulation d'accusations diffamatoires, M^o Laval, fit son miel. Le ton se fit ensuite plus ironique devant la sottise et la posture morale de l'accusation, devant la « *traque des mots* » alors que « *dans ce palais de justice la valeur la plus importante c'était la liberté de penser !* » M^o Laval dénonça le moment présent, celui de la « *perversion du système judiciaire par l'idéologie* » « *Comment ces plaintes ont-elles pu être considérées comme recevables par le ministère public, alors que le CCIF a partie liée avec les idéologues islamistes ?* » « *Comment accepter ces dénonciations d'un racisme d'Etat alors même que le CCIF a refusé de condamner les attentats, les crimes contre Charlie ?* »

Le témoignage du grand écrivain algérien Boualem Sansal, lue par la présidente, vint conclure la défense de Bensoussan : « *Les propos reprochés ne sont en rien un acte d'islamophobie... (...) J'ai moi-même dénoncé cette culture de la haine inculquée dans les familles arabes à leurs enfants, haine contre le juif, le chrétien, l'homosexuel...* » Boualem Sansal écrit ensuite : « *Dire que l'antisémitisme relève de la culture, c'est simplement répéter ce qui est écrit dans le Coran et enseigné à la mosquée* ». Sera-t-il poursuivi à la XVII^e chambre ?

Un procès de même nature a été intenté par l'association des Indigènes de la République, contre Pascal Bruckner qui avait déclaré, début 2015, qu'il fallait « *faire le procès des collabos des assassins de Charlie* ». Pascal Bruckner fut aussi traîné devant la 17^e chambre pour des propos visant deux associations, selon lui, seraient des « *complices idéologiques* » des terroristes: « *Les Indivisibles* » de la militante « *antiraciste* » Rokhaya Diallo (qui n'en est plus membre) et « *Les Indigènes de la République* » dont Houria Bouteldja est la porte-parole. L'écrivain avait déclaré au cours de l'émission d'Arte *28 minutes* qu'il fallait « *faire le dossier des collabos, des assassins de Charlie* » et accusé ces associations de « *justifier idéologiquement la mort des journalistes de Charlie Hebdo* ». Ces deux associations qui avaient attaqué Pascal Bruckner pour diffamation suite à des propos sur l'islamisme ont été déboutées par la justice.

L'étrange défaite

Comment un Etat, la France, qui combat militairement le djihadisme après avoir été attaquée sur son propre sol par le terrorisme islamiste, peut-elle, dans le même temps, faire un procès à ceux qui dévoilent les stratégies de diffusion de son idéologie ? Comment la justice peut-elle accorder un crédit aux accusations de racisme énoncées par ceux-là même qui sont les promoteurs de la haine antijuive et antifrançaise ? Comment peut-elle être à ce point aveugle devant la manipulation des mots, le dévoiement des institutions, celui des règles démocratiques visant justement à les retourner contre la première des libertés qui est celle de penser librement ?

Lentement mais sûrement, l'islamisme impose son agenda à l'Europe et à la France. Bien sûr, la police marque des points contre les projets terroristes, les déjoue et arrête préventivement des tueurs, mais l'arbre des terroristes ne saurait cacher la forêt de leurs complices, collabos et idiots utiles. Quand quelques jours après le massacre au camion tueur sur la promenade des Anglais à Nice, le 14 juillet dernier, l'affaire du burkini a occupé le devant de la scène estivale, il fallait bien se rendre compte que la République avait affaire à des ennemis particulièrement retors et intelligents : avoir réussi à faire qualifier la France de pays raciste alors que le sang à Nice n'était pas encore sec, révélait une grande efficacité de la propagande islamiste.

Chaque jour qui passe nous révèle cette progression tous azimuts avec un partage des tâches bien ordonné : présence dans le paysage, conquête de nouveaux territoires perdus pour la République, menaces contre les femmes, intimidation, action en justice contre des supposés islamophobes, chantage, séduction sur les vertus cachées de la religion de paix et d'amour. Alors que Houria Bouteldja, porte-parole des Indigènes de la République, est l'auteur du livre *Les blancs, les juifs et nous* explicitement raciste et antisémite, ce sont Bensoussan et Bruckner qui sont convoqués devant le tribunal pour répondre de leur « racisme » ou de leur « islamophobie ».

Dans cette affaire, les idiots utiles ne sont pas ceux que l'on croit : ce ne sont pas les terroristes, mais bien plutôt ceux qui les inspirent, les promeuvent, les soutiennent. Ce sont eux qui occupent le terrain conquis, abandonnés par des démocrates soucieux de ne pas apparaître comme « islamophobes ». Ces islamo-fascistes ont lu Gramsci : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* » Les monstres nouveaux ont bien compris que la victoire politique avait un préalable : la conquête des esprits.

Au bal orchestré par Tariq Ramadan et le CCIF, les faux culs de l'antiracisme, la LICRA, le MRAP, la LDH, SOS Racisme, seront sur la piste.

Article imprimé depuis Causeur: <http://www.causeur.fr>

URL de l'article: <http://www.causeur.fr/antisemitisme-bensoussan-bruckner-licra-42458.html>

URL dans cet article:

[1] l'historien Georges Bensoussan : <http://www.causeur.fr/direct-alain-finkelkraut-reagit-a-lactualite-de-la-semaine-42399.html/comment-page-2>

[2] lors d'une conférence de l'ONU: http://www.lexpress.fr/actualite/monde/durban-ii-un-sommet-de-tartuferie_755053.html

[3] d'une pétition hébergée par *Mediapart*: <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/131015/une-repliques-de-trop>

[4] un texte signé Jacques-Marie Bourget: <http://oumma.com/221787/france-culture-laffirme-francais-musulmans-antisemite>

[5] Fondation pour la recherche politique: <http://www.fondapol.org/etude/nadia-henni-moulai-portrait-des-musulmans-de-france-une-communaute-plurielle/>

[6] l'Institut Montaigne révélant que 28% de: <http://www.causeur.fr/musulmans-islam-charia-jdd-40158.html>

[7] « mur des cons »: <http://www.causeur.fr/mur-des-cons-clement-weill-raynal-22308.html>